

Convocation du 07 juin 2018 SEANCE DU 13 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit le treize du mois de juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clément dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain RENNER, Maire.

Présents : MM RENNER Sylvain, TERME Grégory, BONNET Natacha, DIDION Bernard, LALIGANT Sylvain, JAUZE Corinne, PERSE Coralie, WIPF Jean-Marie, BETIS Yoan.

Absents : MM SAINTE CROIX Francis.

Absent ayant donné procuration : /

Monsieur Sylvain RENNER, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. TERME Grégory, Adjoint au Maire est désigné pour remplir cette fonction.

Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la séance du 28 mars 2018. Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

11-2018/Retrait de délégation de fonction

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 23 mai 2016 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 23 mai 2016 par Monsieur le maire de la délégation consentie à Mme BONNET Natacha adjoint au maire par arrêté du 03 avril 2014 dans les domaines de l'Urbanisme le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent: «*lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.*». Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Mme BONNET Natacha dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par un vote à scrutin public de ne pas maintenir Mme BONNET Natacha dans ses fonctions d'adjoint au maire.

12-2018/Détermination du nombre de postes d'adjoint

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Suite au retrait de délégation de Mme BONNET Natacha du poste de 2ème adjoint, il vous est proposé de porter à un le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents, la détermination à un poste le nombre d'adjoints au maire.

Convocation du 07 juin 2018 SEANCE DU 13 JUIN 2018

13-2018/Location communale sise « Le Château » Rue Saint Clément

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents la reprise du bail pour travaux. Pour rappel le bail arrive à échéance en date du 31 mai 2020.

14-2018/Convention service médecine avec le CDG 30

Vu la mise en place d'un service médecine préventive depuis le 1^{er} janvier 1994 assuré par le CDG 30,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 7 octobre 2011 créant le paiement à la visite à hauteur de 50 € par visite,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 2 mars 2018 réévaluant le montant à savoir une augmentation de 5 € à la visite à compter du 1^{er} juillet 2018,

Le Conseil Municipal décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver le nouveau tarif de 55 € par visite à compter du 1^{er} juillet 2018
- D'autoriser le maire à signer la convention et tout document afférent à cette affaire

Référent « Ambroisie »

Le Conseil Municipal désigne M. LALIGANT Sylvain, Conseiller Municipal pour représenter la commune auprès de l'Agence Régionale de Santé Occitanie pour les questions liées à l'Ambroisie (espèces végétales envahissantes allergisantes)

15-2018/Subvention de fonctionnement aux associations exercice 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'octroyer une Subvention de fonctionnement sur l'exercice 2018 aux associations suivantes :

- Comité des fêtes de Saint Clément : 500.00 €
- La Diane Saint Clémentoise : 100.00 €
- Ecole intercommunale d'Aspères : 100.00€

Question diverses

- Déplacement des containers à verre et à papier

Le Conseil Municipal décide de déplacer les containers à verre et à papier au parking du cimetière pour préserver la propreté du centre du village

- Repas du 13 juillet 2018 au soir

Le Conseil Municipal décide de l'organisation du repas de la fête nationale

Convocation du 07 juin 2018 SEANCE DU 13 JUIN 2018

La séance est levée à 19 h 42

Le Maire, Sylvain RENNÉ,		
The seal of the Municipality of Saint-Clement in the Gard department. It is circular with a blue border containing the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-CLEMENT' at the top and '(Gard)' at the bottom. The center features a red emblem with a figure on a horse.		
Grégory TERME 	Sylvain LALIGANT 	Bernard DIDION
Natacha BONNET	Jean-Marie WIPF 	Corinne JAUZE
Yoan BETIS	Francis SAINTE CROIX	Coralie PERSE